

# Le Marquis Jaques de Rohegude et les protestants sur les Galères

Autor(en): **Jaccard, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques**

Band (Jahr): **31 (1898)**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-379639>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# LE MARQUIS JAQUES DE ROCHEGUDE

## ET LES PROTESTANTS SUR LES GALÈRES

PAR

E. JACCARD

---

Les protestants qui demeurèrent en France après la révocation de l'édit de Nantes, se trouvaient tous dans une condition digne de pitié. Sous le nom de « nouveaux catholiques, » ceux qui avaient abjuré pratiquaient sans conviction et à contre-cœur, pour la plupart, les rites de l'Eglise romaine, tandis que ceux qui résistaient se voyaient condamnés à la prison, aux galères ou à la pendaison. Les protestants réfugiés dans les pays étrangers ne pouvaient pas oublier toutes ces victimes de l'implacable politique de Louis XIV. Ils leur faisaient parvenir des exhortations, des consolations, des secours en argent, et pensèrent très tôt à supplier les puissances protestantes d'obtenir du roi de France, avec la liberté des captifs, les antiques franchises des Eglises réformées.

Un des hommes du Refuge qui s'occupèrent le plus activement de cette œuvre fut Jaques de Rochegude. Jusqu'ici, cet homme de bien était insuffisamment connu. On n'avait de lui qu'un récit de sa sortie de France, publié en 1717, à la demande d'amis anglais, et qui a été réimprimé dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*<sup>1</sup>. Divers historiens du Refuge avaient recueilli ici et là quelques données sur le

<sup>1</sup> 1889, p. 531 et suiv.

marquis et sur sa famille; mais on n'avait rien de complet. Des recherches faites dans les archives de Zurich et de Berne ont mis au jour un certain nombre de lettres et de mémoires de Rochegude lui-même, qui ont rendu possible l'essai biographique qu'on va lire<sup>1</sup>.

## CHAPITRE PREMIER

### Jaques de Rochegude, banni du royaume.

Jaques de Rochegude, né vers 1654<sup>2</sup>, était de la famille des Barjac<sup>3</sup>, de la branche des Rochegude<sup>4</sup>. Il possédait en outre la petite seigneurie de Fons<sup>5</sup>, voisine de Rochegude.

Son père, Charles de Barjac, seigneur de Rochegude, La Baume, Saint-Geniès, etc., etc., avait épousé, le 18 octobre 1648, Antoinette Hilaire<sup>6</sup>, fille de Jean Hilaire, conseiller en la cour des aides de Montpellier. Arrêté en 1685 pour cause de religion, il fut interné à Mirepoix, près de Pâmier, dans l'Ariège, d'où il partit en 1688 ou 1690 pour la Suisse. Il retrouva à Vevey son fils Jean et sa belle-fille. C'est là qu'il mourut en novembre 1695, entouré de considération. On lit dans le *Manual du Conseil de Vevey*, du 22 novembre: « Veu le décès de Messire de Barjac, Seigneur de Rochegude, ordonné qu'en considération de sa qualité et de son mérite, comme aussi de ce qu'il nous a ho-

<sup>1</sup> Voir Jules Chavannes: *Les réfugiés français dans le Pays de Vaud et particulièrement à Vevey*. — Lausanne 1874. G. Bridel, éditeur. — Voir les articles de M. Fonbrune-Berlineau dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, 1889.

Nous devons à l'obligeance de M<sup>me</sup> Marie de Chambrier la communication d'une lettre du neveu de Rochegude qui nous fait connaître le lieu et la date de la mort de Jaques de Rochegude.

<sup>2</sup> En 1705, le rôle des réfugiés de Zurich lui donne 51 ans.

<sup>3</sup> Voir Jules Chavannes, *ouv. cité*, p. 528 et suiv.

<sup>4</sup> Village situé près de Saint-Jean de Marvejols, non loin d'Uzès.

<sup>5</sup> Un sieur « de Fons » figure comme délégué de la noblesse à la réunion de Chalencçon, présidée par le pasteur Homel, pour le rétablissement du culte, dans l'été de 1683. On ne sait pas si ce « de Fons » appartenait à la famille des Rochegude.

<sup>6</sup> Agnew, dans ses *Protestants exilés*, vol. II, p. 4, dit que la mère de Jean et de Jaques fut Françoise d'Agoult, fille d'Hector, seigneur de Montmaur, et d'Uranie de Calignard. C'était le nom de la femme de Jean. Voir Chavannes, p. 190.

norés de bien vouloir accepter la bourgeoisie, on ira complimenter par quatre Seigneurs du corps Monsieur le Marquis de Rochegude, son fils, lui offrir le tombeau du Conseil et les couleurs de la ville pour porter le corps. »

Charles de Rochegude laissait une famille.

Voici ce que l'un de ses fils, Jaques, raconte des siens et de leur sortie de France dans un mémoire<sup>1</sup> qu'il publia en 1717 à la demande d'un Anglais de ses amis :

« Ils étoient trois frères. Le plus jeune fut tué au service avant la révocation de l'Edit ; les autres, faits prisonniers, pour n'avoir pas voulu changer de Religion. L'aisné fut le premier arrêté, dans Rochegude, et envoyé en exil à *Viviers, petite ville en Vivarez*, où il ne fut pas plustôt arrivé qu'il eut des Missionnaires à ses trousses : gens impitoyables, ignorans, fourbes, qui se déguisent en habit de brebis, en anges de lumière, comme l'Ecriture les dépeint, mais au dedans des loups ravissans, des anges de ténèbres. Il n'y eut point de ruse et de chicane qu'ils ne missent en usage ; mais, à travers ces basses chicanes et leurs sophismes concertés, il reconnut bientôt la voix de l'Etranger. Il disputa, ne pouvant s'en dispenser, quoy qu'il vaudrait mieux ne point disputer, et souffrir sans dire mot ; c'est la meilleure manière d'abrèger les disputes et de les convaincre. Le Maître nous l'enseigne ; souvent il ne daignoit pas répondre à ces orgueilleux Pharisiens lui disant : « Si tu es le Christ, dy-le nous » : « Si je vous le dis, vous ne le croirez point, et quand je vous aurai convaincus, vous ne me laisserez point aller. » Voilà le procédé des Pharisiens modernes ; il est superflu de discuter contre eux, ils ont pris leur party, la résolution est prise : il faut changer, le Roy le veut, sans raisonner et sans disputer. Il disputa pourtant et les irrita par ses réponses prises de l'Ecriture. La promesse n'est point faite en vain : Je vous donnerai une bouche. Il parla donc, les embarrassa et les mit hors de combat. Cette victoire lui coûta cher. Ils écrivirent

<sup>1</sup> Mémoire réimprimé dans le *Bulletin de la Société du protestantisme français*, tome XXXVIII, p. 531 et suiv. Nous reproduisons la plus grande partie de ce mémoire, n'omettant que des passages qui ne se rapportent pas à la famille de Rochegude.

en Cour, que le marquis de Rochemore étoit un opiniâtre, un entêté, qu'il falloit le réduire par d'autres voies, par la prison, et une prison très incommode. Elle le fut, en effet ; on l'envoya dans la *Tour de Constance*. Cette Tour est en la mer ; il n'y fut pas trois mois, qu'il devint tout enflé. On craint pour sa vie, les parens sollicitent, et par leur crédit à la Cour ils obtiennent de le faire passer d'une prison dans l'autre, de la Tour de Constance dans la *citadelle de Montpellier*, où il fut traité avec moins de rigueur. Il n'eut pas de grands assauts à soutenir du côté des missionnaires ; il s'étoit déjà mesuré avec un des plus habiles d'entre eux, nommé Couderg, homme renommé dans l'art de tromper et de tronquer les passages. Sçavoir faire cela, c'est être bon théologien au sens de l'Eglise romaine, c'est la bien appuyer et savoir soutenir ses intérêts. Qu'on juge, après cela, d'une religion qui ne se soutient que par la mauvaise foi par des faux commentaires, par des traditions, en un mot, par des beaux dehors, qui n'ont qu'un faux brillant. C'est la statuë de Nabuchodonosor : la comparaison est usée, mais elle convient bien ; cette teste d'or, ces bras d'argent ne représentent pas bien ce Pontife romain, cette machine de l'Eglise romaine, si artificieusement faite et avec tant de prudence, que l'on peut dire qu'il n'y a pas de plus fine politique que celle du Vatican à Rome ? Mais cela n'est fondé, comme la statuë, que sur des pieds de terre, et n'a fondement qu'en la terre, je veux dire dans des inventions et traditions humaines ; approchez ces traditions des Ecritures, elles tombent, comme Dagon devant l'arche. Ils sont trop prudens pour les mettre à l'épreuve, ils ont une meilleure ressource : les Dragons. C'est la raison de l'Etat et de la Religion parmi eux. Ils font par là un aveu tacite de leur faiblesse, rendent hommage à notre Religion, et nous font amende honorable, en nous faisant porter la croix, qui en est le caractère le plus glorieux et le plus doux ; mais ils ne sçavent pas la douceur qui est cachée sous cette croix. Vous le sçavez, bienheureux confesseurs, qui avez préféré les prisons, les galères, les potences, les échafauds, en un mot, l'opprobre de Christ aux trésors d'Egypte ! Car leur piège ordinaire est un : « Je te donnerai... »

» Je mets de ce nombre des confesseurs le prisonnier que nous avons laissé bien enfermé dans la citadelle ; il en sort, mais pour rentrer dans une autre prison qui sembloit devoir être éternelle, où l'on ne met que les criminels d'Etat : c'est *Pierre-Cise*. Le voilà installé au rang des confesseurs qu'il y trouve, car dans quelle prison du royaume n'en trouve-t-on pas, que l'on tourmente pour les faire changer ? Son plus grand tourment étoit de penser à ses enfans : deux filles enfermées dans un *couvent de religieuses à Bagnols*, deux garçons aux *Jésuites à Beaucaire*, et pour comble, *sa femme errante*, sans sçavoir où. Cette histoire est trop abrégée, elle doit être un peu étendue.

» Cette bonne mère toute éplorée, ne pouvant sauver ses enfans, se sauve elle-mesme dans les bois et sur les montagnes, gardant quelques brebis pour se cacher aux yeux des persécuteurs. Cette bergère est pourtant petite-fille de feu le chancelier Calignon, mais enfin, étant reconnuë, on la met au couvent des religieuses à Nismes. L'abbesse lui rendit un bon office, peut-être sans y penser. Un jour que l'Evesque la vint voir : « Otez-nous (lui dit l'abbesse) cette dame, ou elle rendra tout le » couvent huguenot. » Cette parole fit un bon effet ; l'ordre vint bientôt après de la mettre en liberté et de l'envoyer *en litière à Genève*. De là, elle passe dans *Vevay*, canton de Berne, où elle trouve son époux sorti, comme elle, par la bonne porte ; tous deux, par une grâce toute particulière. Ce miséricordieux Sauveur, après avoir délivré le père et la mère, délivre les enfans. Voici le moyen dont il se servit, lui qui est riche en moyens pour délivrer ses enfans du milieu mesme des fournaises et de la gueule des lions ; en cela il justifie bien ses promesses : « Nul » ne les ravira de mes mains, » disoit notre bon Sauveur.

» Il semble pourtant les avoir abandonnés à la merci de leurs ennemis, mais le temps de les sauver n'étoit pas encore venu, et Dieu ne fait son œuvre qu'en temps opportun et par degré.

» Les garçons achèvent leurs études sous les Jésuites, reviennent dans Rochegude, lieu de leur demeure. Il n'y furent pas plus tôt, que le père et la mère, informés de leur arrivée, pensent d'abord aux expédiens de les sauver : celui-ci parut le

plus raisonnable, de leur écrire pour les instruire. On écrivit. Les lettres furent fidèlement données ; mais elles ne firent pas sur le champ toute l'impression que l'on souhaitoit qu'elles fissent. Le plus jeune, quelque temps après, fut touché le premier ; il sort sans rien dire à son frère et s'en vient joindre père et mère en Suisse. La joye fut grande dans la famille, mais bientôt changée en tristesse par la mort de ce jeune homme. Il faut être père et mère, pour bien comprendre leur douleur, en perdant un fils qu'ils avoient comme deux fois engendré ! Cette mort fit impression sur le frère, il fut plus attentif à ses devoirs ; il se dispose à partir, c'est au moins ce qu'il écrivoit ; cependant il demeuroit encore, il ne pouvoit s'arracher au monde, il balançoit entre le ciel et la terre ; cela n'est pas étonnant, il étoit jeune, assez bien fait, fort à son aise, caressé des puissances qui cherchoient à le retenir par des emplois à la guerre ou par un mariage : voilà des grands attraits ; mais enfin la grâce victorieuse le mit en pleine liberté ; il sort, sans passeport, sans bien, sans ressource, et jamais plus content que dans l'exil et dans la misère. C'est ce que m'ont dit tous ceux qui l'ont vu. — Ses sœurs eurent le même sort, et par les mêmes voies, encore plus admirables, car elles étoient dans un couvent, d'où il est difficile de sortir, et leur frère dans son château. Elles furent quatorze ans dans le couvent, sans que l'on ait pu les en sortir. Tout ce que l'on pouvoit faire avec bien de précaution est de leur écrire. Lorsqu'elles ont été en âge de discernement, on leur faisoit donner les lettres par une personne dévouée à la famille, point suspecte à l'abbesse, qui la regardoit comme catholizée de bonne foi. Elle ne l'étoit qu'en apparence ; funeste état, aujourd'hui si commun dans la persécution ! Ce commerce fut si bien ménagé par l'adresse de cette bonne amie, qu'on n'a rien sçu qu'après leur sortie : voici comment elles sortirent. L'abbesse leur permettait de temps en temps d'aller voir une parente très proche qui étoit dans la ville ; mais elle ne les laissoit point partir sans les mettre entre les mains d'une garde, à qui elle ordonnait de ne les point quitter et de les ramener au plus tôt. Un jour que l'abbesse étoit au parloir, fort occupée, elles demandent la permission d'aller voir leur parente. Madame

l'abbesse oublia dans ce moment (heureux moment!) elle oublia de faire appeler la garde: « Allez, dit-elle, et prenez votre garde. » Elles prennent leurs coëffes bien vite, et la fuite en mesme temps, et s'en vont trouver la fidèle garde, leur confidente, qui partit sur le champ avec elles, dans une litière de retour pour Nismes; où étant arrivées, elles s'en viennent, à l'insçu du muletier, chez une dame, bonne amie de la maison, qui les reçut avec joye. Elles demeurent cachées tout le lendemain chez elle. Cependant l'abbesse, alarmée de ne les point voir revenir au couvent, les fait chercher dans la ville, et ayant sçu qu'elles avoient pris le chemin de Nismes, elle envoie un courier toute la nuit à l'Evesque, pour l'informer de ce qui se passe. Ce prélat fait faire une exacte recherche dans les maisons. On vient dans celle où elles étaient. La dame, sans s'étonner, fait ouvrir toutes les portes et donne ordre à l'oreille de faire descendre les demoiselles dans un puits, à plein pied de la maison, sans profondeur et sans eau. Elles y entrent, l'on ferme le puits avec quatre planches. L'ainée voyant un crapaud dans le fond du puits: « Ah! ma sœur, dit-elle, voilà un méchant » présage. » L'autre, en marchant sur cet insecte: « Hé! bien, » ma sœur, dit-elle, voilà le présage ôté. » On remarque cet endroit pour faire voir le courage de ces jeunes filles. On les fit remonter hors du puits, après que ces visiteurs fussent sortis. Le lendemain au matin, sous la conduite d'un bon guide on les fait partir à cheval, habillées en paysannes avec la demoiselle qui les avoit si bien adressées. Elles arrivent heureusement à Genève, delà dans le Vevay, chez leur père, sans se faire connoître. La mère fut la première qui reconnut sa plus jeune fille. « Voilà notre chère enfant! » dit-elle à son mari, avec un transport de joye. « Voici l'autre! » ajoute l'ainée, en se jetant sur le col de sa mère. On s'embrasse, de part et d'autre, sans se dire mot. Les grandes joyes, comme les grandes douleurs, parlent peu. Toute la ville en foule vint à la maison témoigner la part qu'ils prenoient à notre joye. Elle fut grande, plus grande encore lorsque le père et la mère s'aperçurent que leurs filles n'avaient ni l'esprit ni le cœur gâtés. « Celui qui est né de Dieu (dit Saint-Jean), le mûlin ne le touche point. »



» J'abrègerai le reste, qui me concerne.

» *J'étois en Dauphiné* au commencement de la persécution, lorsque feu M. de la Trousse, commandant dans la Province, me fit dire de le venir trouver à *Grenoble*. Comme je sçavois, qu'il n'avait rien de bon à me dire, je n'y voulus point aller. Je répondis que j'avois ordre de m'en retourner *au quartier*. En effet, j'avois une *Route de Bureau*, et une Route est un ordre. Peu de jours après, je partis avec une recrue d'environ trente hommes, gens de différente profession, bonnes gens, qui cherchaient à se sauver de la persécution. Je fus ravi de les trouver sur mon chemin, de leur donner la route et de les conduire moi-mesme jusqu'à *Cernay*, petite ville en Alsace, à une heure de *Milhausen*, par où ils se sauvent dans la Suisse, après m'avoir fort pressé de ne les point quitter, surtout l'un d'entre eux, nommé *Saint-Martin-la-Bessède*, aujourd'hui major dans les troupes du roy de Prusse. Il ne s'agit pas de sçavoir si j'ai bien ou mal fait en les quittant; la suite le fera voir. Je les vis partir avec joie; n'ayant plus besoin de moi; et ils me quittent avec regret, dans la crainte qu'on ne me fit une affaire, en me voyant arriver sans recruë. Ma compagnie n'en avoit pas besoin. Je leur dis que je n'avois rien à craindre de ce côté-là. J'arrive dans *Brisach*. Le général me reçut fort bien; il s'attendoit qu'il auroit bon marché de moi, comme de quelques autres qu'il avoit fait changer, et qui ensuite ont donné gloire à Dieu, et lui donnent gloire bien mieux que certaines gens avec la qualité de confesseurs, qui ne sont rien moins que de bons chrétiens. De cœur on croit à Justice, et de bouche on fait confession à Salut. On se contente à moins dans l'Eglise romaine: on ne demande que l'apparence; je ne sçais quelle apparence de religion. Dites seulement que vous êtes catholique, et croyez ce que vous voudrez: il n'en faut pas davantage pour faire un bon converti. Quelle religion! quel évangile! quels apôtres! quels convertisseurs! qui employent toutes sortes de voyes, le bien et le mal, promesse, pension, régiment, bienveillance royale: voila le bel endroit. Mais la médaille a son revers: menaces, prisons, cachots, l'indignation du Roy, si je n'obéis: n'est-ce pas faire plus d'honneur au Roy, qu'à la religion? C'est-à-dire,

qu'à Dieu mesmes, le Roy des Roys, qui a le droit, non pas le roy, de commander la religion; de dire : Je le veux, tel est mon bon plaisir. Lui seul a droit sur tous les cœurs, c'est son droit de régale; un autre l'usurpe, et l'on sçait avec quelle hauteur, avec quel empire, pour ne rien dire de pis! On seroit ici éloquent, si l'on vouloit raconter tant de tragiques histoires sur ce sujet, qui donneroient lieu à de tristes peintures. Mais tirons le rideau là-dessus.

» L'ordre vint enfin au général Monclar de m'envoyer en prison. Il me fait appeler; je viens, j'entre dans son cabinet, où il m'attendoit; je le trouve seul. — « Hé bien, Rochegude, dit-il (il me parloit familièrement à cause de l'amitié entre lui et feu le marquis de la Fare mon oncle; ils avoient servi ensemble, ou plustot Monclar avoit servi sous la Fare en Catalogne). Vous sçavez que je suis de vos amis; je veux vous en donner une preuve essentielle; ne vous opposez point à votre bonheur; vous pouvez, si vous voulez, faire votre fortune et votre salut. » — « Deux choses bien difficiles à faire! » lui dis-je. — « Il ne tient qu'à vous : mettez-vous en état que le Roy.... » — « Je vous entens, Monsieur, je sçais ma religion. Ni le Roy ni toutes les puissances ensemble... » — Il n'attend pas que j'achève. « Vous irez donc en prison! dit-il, d'un air emporté. Voilà l'ordre, lisez-le. » Il le lut lui-même. L'ordre étoit captieux, conçu en ces termes :

« Le Roy donne mille livres de pension à tels et tels (que je  
« ne nomme pas, par modestie) et l'assurance du premier régi-  
« ment vacant. Mais pour Rochegude, qui persiste à être opi-  
« niâtre, le Roy vous ordonne de l'envoyer en prison à Lands-  
« croon, jusqu'à nouvel ordre. »

— « Je suis prest d'obéir. En prison, et à la mort, si le Roy le veut, lui dis-je. Le Roy est le maître. »

» On ordonne un lieutenant de cavalerie, six cavaliers et un maréchal des logis, pour me mener à Landscroon. Je ne fus pas plustôt parti, que monsieur de Monclar me détacha les principaux officiers de Champagne, mes camarades de service, pour m'ébranler, mais inutilement. J'arrive à Landscroon : Le gouverneur, nommé Siffredy, homme de qualité, me fit le compliment

ordinaire, qu'il étoit bien fâché que cet ordre fut adressé à lui. « Et moi, lui dis-je, je suis plus aise qu'il vous soit adressé qu'à un autre; on aime mieux avoir à faire avec des gens de qualité, qu'à d'autres. » Je n'en fus pas mieux traité; il avoit ses ordres. Le lendemain il fait venir des moines, que je renvoyais en quatre paroles. « Messieurs, leur dis-je, je sçais votre religion, et la mienne, je suis ici pour souffrir, et non pas pour disputer : retirez-vous, vous n'avez rien à faire avec moi. » Je me suis toujours bien trouvé de parler franchement à ces gens-là et de leur ôter d'abord toute espérance. Ce compliment ne leur plut point, encore moins à Siffredy : Il me resserre, et de temps en temps me vient voir. Ses visites étoient incommodes; il vouloit parler de ce qu'il n'entendoit pas; très ignorant en matière de religion, il sçavoit seulement, qu'il étoit né catholique romain, et que la religion romaine est la bonne religion; c'est ce qu'on lui a dit de tout temps, il ne leur est pas permis d'en sçavoir davantage. Je fus là trois mois à prendre patience. On me transfère de Landscroon dans les prisons du fort Saint-André, le lieu de mes plus rudes combats, où la grâce triompha de toute la malice de mes ennemis. Le commandant me fit, en entrant, ce compliment si poli : « Monsieur, le meilleur conseil, que l'on vous puisse donner, est de changer au plustôt; les plus courtes folies sont les meilleures, vous vous épargnerez bien des peines par là qui ne finiroient jamais. Ce sera toujours à recommencer, le Roy n'en aura pas le démenti; encore moins à l'égard des officiers : croyez-moi, il n'y a point d'autre parti à prendre. » — « Mon parti est pris, lui dis-je. Suivez vos ordres. »

» Au reste, on ne doit pas être surpris d'un compliment si impoli. Que pouvoit-on attendre d'un homme de cette trempe, d'un soldat de fortune, convertisseur à gages, d'un bigot, de La Barthe en un mot, tout dévoué aux Jésuites, gens cruels, inexorables ? Il me met en prison, prison obscure; il avoit fait fermer la fenêtré en dehors avec des planches qui laissoient une ouverture seulement de quatre doigts, par où le jour entroit, cela m'étoit assez indifférent; mais je reconnus par là le caractère de l'homme, qui jusqu'à la fin ne se démentit point. Tou-

jours mal faisant, il cherchoit à m'inquiéter par toute sorte de voyes, jusqu'à me laisser quatorze mois sans être rasé. Il me donne enfin des ciseaux et les ôte quatre jours après. Je ne fus pas mieux traité par rapport aux alimens, et à la boisson; le plus souvent mauvaise viande, et toujours méchant vin; un vin aigre, jamais aux heures réglées; mal nourri, mal couché, mal logé. C'est à cet endroit que je raconterai un fait admirable de la Providence.

» Dans le temps que cet homme me traite plus mal, voici arriver trois gentilshommes Poitevins, illustres Confesseurs, Messieurs de Monroy, de Marconnay et de Vezansay, que l'on transféroit, des prisons de Pierre-Cise, dans celle du fort Saint-André. Labarthe les loge proche de moy. Il n'y avoit qu'une muraille de plâtre entre deux; ils entrent, et en entrant, je les entens chanter avec joye: « Jamais ne cesserai de magnifier le Seigneur. »

» Ce chant fut pour moi un chant bien mélodieux, comme un baume bien doux qui réjouissoit mon cœur, et me fortifioit. Ma joye fut encore plus grande, lorsque, frappant doucement à la muraille, ces braves athlètes approchent: « Vous êtes, Messieurs, leur dis-je, de la Religion; votre langage vous donne à connoître. » — « Oui, par la grâce de Dieu », dirent-ils. — « J'en suis aussi, par la mesme grâce », leur dis-je. — Ils demandent mon nom. — « Quoi! dirent-ils, vous êtes frère du Marquis de Rochegude, que nous avons laissé dans Pierre-Cise. » — « C'est mon frère. » (J'avois le cœur serré.) — « Il nous a donné une lettre pour vous à tout hazard, ne sçachant où vous êtes. » Ils la font passer à travers le plâtre. Je reconnus d'abord l'écriture. O bonté ineffable! O Dieu! que tes merveilles et tes consolations envers nous sont en grand nombre! Cette lettre me fut d'une grande consolation, et ceux qui l'apportèrent, me firent admirer la Providence qui trouve le moyen de rejoindre, mesmes à travers les murailles, ceux que l'on croyait avoir séparés pour toujours. Vous avez beau nous séparer, ennemis de la Société, aussi bien que de la Religion; vous avez beau nous enfermer et nous *lier*; la Parole n'est point *liée*! Ce ne fut pas le seul bienfait que je reçus de mes voisins. On leur per-

mettoit de faire la soupe, et j'en profitay. Monsieur de Marconnay faisoit passer, par un tuyau à travers la muraille, un bouillon admirable. — Je leur dois ce témoignage; ils ont été mes pères nourriciers jusqu'à ma sortie. Quelle seroit ma joye, si jamais je pouvois leur en témoigner ma reconnaissance! Deux d'entre eux vivent encore, Monsieur de Monroy, père de la Marquise de la Roche-Giffart, dame d'honneur de S. A. S. Madame la Duchesse de Zeel; l'autre, Monsieur de Marconnay, ci-devant Gouverneur de S. A. R. de Prusse, Monseigneur le Prince Christian, et aujourd'hui son grand Ecuyer. Ces Messieurs sont d'une qualité distinguée, et se distinguent encore bien plus par leur piété....

» L'intendant reçoit l'ordre de me mettre en liberté; ce fut bien malgré lui: Il y avoit quelque chose de particulier dans l'ordre: « Le Roy ordonne d'élargir les prisonniers qui n'avoient  
« point changé, et de retenir ceux qui, après leur changement,  
« avoient été pris, sortans du Royaume. »

» Leur dessein, en changeant, étoit d'éviter la prison; et, par leur changement, ils se sont emprisonnés eux-mêmes et en-serrés en plusieurs douleurs. Il n'y a rien de tel que de faire son devoir, et laisser à Dieu le soin de l'événement. « Vos pen-  
» sées (disoit-il par la bouche du Prophète) ne sont pas mes  
» pensées. » Vous pensez en abjurant vous épargner les peines de la prison, et par là vous vous rendez prisonniers au double. C'est à peu près ainsi que raisonnaient les Juifs, les politiques d'entre eux. « Si nous *le* laissons aller, les Romains viendront,  
» qui extermineront et le lieu et la nation. » Et c'est parce que vous ne *le* laissez point aller, que les Romains viendront, et sont venus, et ont exterminé le lieu et la nation! L'Intendant envoie le prévot par ordre du Roy, ou plustot du Roy des Roys; car c'est ici l'œuvre de Dieu. Il entre dans ma prison avec Monsieur de La Barthe: « Gens comme moi (dit le Prévot en entrant) ne viennent que pour bonnes nouvelles. » (Non pas toujours, je pouvois dire: A la bonne heure! dis-je.) « J'ai ordre, dit-il, de vous conduire en Suisse. La litière est preste. » — « Je suis prest aussi », lui dis-je. — Mais quand je pense à la confusion de La Barthe qui étoit présent; il me faisoit pitié

après m'avoir fait horreur ; il ne sçavoit quelle contenance tenir ; il ne disoit mot. Enfin il parle : « Je vous prie, Monsieur, dit-il, de croire que je n'ai rien fait que par ordre de Mr. l'Intendant. » — « J'ai tout oublié, Monsieur, lui dis-je, et les noms et les choses. Croyez que si j'avois occasion de vous rendre service, je le ferois d'aussi bon cœur que je le dis. » Son humilité contrefaite, après ses airs de hauteur, me fit souvenir de ce beau mot de l'Écriture (car il faut que l'Écriture s'accomplisse) : « Tes ennemis te mentiront pour la grandeur de ta force. »

» Nous partons, Messieurs de Monroy, de Marconnay, de Vezansay, et moi. Le grand air me surprit d'abord. Je ne l'avois pas dans ma prison. Je ne voyois le ciel que par une petite ouverture, et d'un coup d'œil je vois des grandes campagnes, des bois, des côteaux, et des montagnes. La teste me tournoit ; on fit arrêter, je mis pied à terre ; mais je ne pouvois marcher ; deux gardes me soutiennent : Et, quelques moments après, on me remet dans la litière. Le soir, en arrivant, je me trouvois fort dégoûté. Cependant le Prévôt avoit un grand soin de nous bien traiter ; il avoit ordre de nous défrayer ; aussi n'épargnoit-il rien ; il faisait apprester ce qu'il avoit de meilleur au cabaret ; mes amis me sollicitent à manger encore mieux par leur bon appétit : « Je ne sçaurois, leur dis-je, il faut que je prie Monsieur Bourderaux (c'était le nom du Prévôt), de me ramener dans ma prison, ne pouvant vivre ailleurs. » Ils se mettent à rire, et Bourderaux avec eux. Le Prévôt, après avoir fait sa commission, se retire de son côté, et nous du nôtre. Il nous laissa aux Verrières, frontière de Suisse, d'où nous partons pour Morges. Je vois passer dans la grande ruë mon frère à cheval, sortant des prisons de Pierre-Cise, par ordre du Roy. On ne marque point le temps de sa sortie, ni le temps de la sortie de sa femme. Il me reconnoit, il s'arrête, et descend au plus vite. Nous nous embrassons bien tendrement, en nous disant l'un à l'autre : « Par la grâce de Dieu, je sors en lui donnant gloire ! » Quelle fut notre joye dans cette entrevüe ! Elle est au dessus de toute expression. Ce que S<sup>t</sup> Paul a dit des souffrances du temps présent, « Qu'elles ne sont point à balancer avec la gloire à venir, » on pourroit ajouter, avec les joyes

qu'elles donnent dans le temps présent, mesme au milieu des plus grandes souffrances pour Christ ; elles sont si grandes ces joyes qu'il faut les avoir senties pour les comprendre ; ceux qui ne les sentent pas, n'entendent point ce qu'on en dit, et ceux qui les sentent en sçavent plus qu'on ne sçauroit dire. Elles sont inexprimables.

» Voilà l'histoire que l'on m'a demandée. Il n'y a pas un trait, dans cette histoire, qui donne à la France de se plaindre de nous, non pas mesme dans l'exil, independans de son empire. J'ay été envoyé, il est vrai, dans les Cours Protestantes, pour affaires de Religion : mais je ne me suis jamais meslé d'affaires d'Etat, ni de guerre, non plus que mon frère ; cela est connu. Si j'ay parlé pour la Religion et soutenu ses intérêts, j'avois cette liberté en France ; mais je n'ai jamais parlé contre le Roy. Je sçais, qu'il est écrit : « Tu ne médieras point du Prince de ton Peuple. » Si je me suis attiré l'indignation du Prince, c'est pour avoir obéi au commandement : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » On ne pouveit pas attendre autre chose de moi : si j'avois fait autrement, j'aurois trahi la cause de Dieu, mes lumières, ma conscience, le Roy lui-mesme. Ma consolation est de penser, que sa Majesté n'a point de reproche à me faire, que par rapport à mon attachement pour la Religion. Ce reproche m'est bien doux. Trop heureux de le mériter ! On ne sçauroit m'en faire sur le service. J'ay toujours servi le Roy en honnête homme, dans un des meilleurs régimens, dans le Régiment de Champagne, et toujours en campagne. Le Roy mesme, me faisant arrester dans Brisach, me fit dire par Monsieur de Monclar, qu'il étoit content de mes services, que l'on m'avanceroit, mais qu'il falloit changer. Je ne voulus point. Voilà mon crime, et la cause de mes disgrâces. Heureuses disgrâces, que le Ciel envoie pour notre salut ! Heureux nous-mesmes, et très heureux d'en profiter ! Dieu nous en fasse la grâce. »

Dans ce récit, Jaques de Rohegude ne donne pas de dates. Aussi nous est-il impossible de renouer les fils de sa biographie dans les premières années de son exil. Peut-être ne passa-t-il que peu de temps à Vevey auprès des siens. En tout cas, il n'assista pas aux funérailles de son père en 1695. Ni dans les

documents cités par J. Chavannes, ni dans aucune liste officielle, il ne figure parmi les réfugiés domiciliés en pays bernois, tandis que les livres de la direction de Berne le désignent sous le nom de « Marquis de Rochegude, réfugié à Bâle. » Les archives de l'Eglise française de Bâle ne fournissent d'ailleurs aucune information sur le séjour du marquis dans cette ville. Ce n'est qu'à partir de 1698 qu'il entre en scène et que nous pouvons le suivre année par année, souvent mois par mois jusqu'à sa mort en 1718, c'est-à-dire durant la période la plus active et la plus utile de sa carrière.

## CHAPITRE II

### Premier voyage de Jaques de Rochegude en faveur des Réfugiés.

Lors des préliminaires de la paix de Ryswik, en 1697, les diplomates hollandais songeaient à demander à Louis XIV pour es Réfugiés l'autorisation de rentrer en France. On ne pouvait aborder ce sujet sans savoir approximativement combien il y en avait dans les divers pays qui les avaient accueillis. On prit des informations. Le 14 juin 1697, le Conseil de Zurich décida de faire dresser une liste des Réfugiés sur terre zurichoise, « pour les six Messieurs de la Haye qui voulaient s'occuper des intérêts des Réfugiés, aux prochaines négociations pour la paix. » Des listes pareilles furent dressées partout en Suisse, en particulier dans le territoire de Berne<sup>1</sup>.

Pendant ce temps, les préliminaires étaient débattus à Delft, et l'article concernant la rentrée des Réfugiés ne fut point admis. Le 24 décembre, les Etats généraux firent savoir aux Réfugiés de tous les pays, que l'ambassadeur de Louis XIV avait déclaré catégoriquement, à la conférence de Delft, qu'« aucun ne rentrerait en France à moins de changer de religion. »

<sup>1</sup> Nous avons sous les yeux les listes de Moudon, de Nyon, de Morges, de Rolle, de Lausanne, de Vevey et de Payerne. Il y avait en tout sur territoire bernois 6104 réfugiés, dont 2162 vivaient de charité. Leur misère était si grande, que Zurich dut même venir en aide à Berne et vota en leur faveur une somme de 1170 florins.



Cette réponse causa une cruelle déception aux Réfugiés, qui s'étaient figurés jusqu'à ce moment-là et qui longtemps encore se bercèrent de l'espoir qu'ils finiraient par rentrer dans leur pays. Ceux qui étaient en Suisse, témoins de la gêne que leur présence causait à la population pauvre qui les avait accueillis, et poussés par les gouvernements des cantons évangéliques, résolurent de chercher dans les pays du nord des refuges moins encombrés. La « Chambre de la Direction des Réfugiés de Berne » s'assembla à Lausanne en 1698, et désigna un certain nombre d'hommes jugés capables de remplir une mission de confiance en Prusse, en Hollande et en Angleterre. Sur cette liste figure, de suite après le nom de Henri de Mirmand, alors en Allemagne, celui de Jaques, « marquis de Rohegude, réfugié à Bâle. »

Voici la lettre par laquelle le gouvernement bernois prévint officiellement Zurich de cette décision :

« A la suite des délibérations du congrès fédéral évangélique, au sujet des recherches que font les Réfugiés français pour trouver de nouveaux établissements, le Directoire (du Refuge) de notre canton a décidé l'envoi d'une députation, et désigné pour cet office MM. de Rohegude et de la Grewillière (*sic*). On les a munis de pleins pouvoirs, qu'à la demande du Directoire nous vous faisons légaliser, afin qu'ils puissent, en cas de besoin, justifier de leur charge. Ces Messieurs ont exprimé le désir que leurs noms figurent aussi sur la lettre de recommandation. Nous n'y faisons pas d'opposition ; mais nous renvoyons ces Messieurs à vous, nos gracieux, chers et anciens confédérés, ne doutant pas qu'ils ne vous trouvent disposés à accéder à leur désir.

» 8 août 1698.

» *Schultheiss et Conseil de la Ville de Berne.* »

Les pleins pouvoirs furent légalisés par le Conseil de Zurich <sup>1</sup>. La correspondance que les deux délégués entretinrent avec la

<sup>1</sup> Dans des mémoires manuscrits que nous a obligeamment communiqués M. Frédéric de Wyss, Jean Rahn, magistrat zuricois contemporain, fait mention de ces députés, ainsi que des lettres des cantons évangéliques et de l'impossibilité où se voyait alors la Suisse de garder plus longtemps les Réfugiés.

Suisse permet de les suivre dans l'accomplissement de leur mission et d'en connaître les fruits.

Parti de Lausanne un mardi du mois d'août 1698, Loriol rejoignit Rochegude, probablement à Bâle, et ils se rendirent ensemble à la Haye.

Dès le 19 septembre, ils donnent à la Direction de Lausanne<sup>1</sup> de bonnes nouvelles de leurs démarches.

Le 25 septembre, ils écrivaient à la Chambre du Refuge de Zurich qu'à la cour du roi (d'Angleterre) on a trouvé le procédé des Cantons évangéliques assez extraordinaire, qu'il a fallu démontrer que leur territoire étant trop restreint pour les indigènes, il ne pouvait être question de fournir un établissement définitif aux Réfugiés. Ils ajoutent que l'arrivée en Hollande de nombreux Vaudois du Piémont, complique singulièrement la question<sup>2</sup>.

Le 13 octobre 1698, une lettre de la Haye à la « Direction » du Refuge de Berne est une recharge, destinée à hâter l'expédition de nouvelles lettres de recommandation, que les délégués avaient demandées deux jours auparavant. Ils les voulaient plus instantes que les premières, espérant obtenir ainsi de meilleurs résultats. La lettre porte les deux signatures.

Je suppose qu'on fit droit à leur requête et qu'on accrut ainsi leur autorité. Il y a aux archives de Zurich une traduction allemande de la recommandation donnée le 6 novembre à Rochegude et à Loriol par les Etats de Hollande, à l'adresse du Danemark et des Etats protestants d'Allemagne. Elle prouve l'intérêt que les députés avaient su réveiller dans les Pays-Bas. Nous en avons une autre preuve dans l'épître latine que Guillaume III lui-même écrivit aux Suisses, le 10 novembre, pour les prier instamment de garder les Réfugiés encore quelque temps. Ce monarque intercéda aussi, par une lettre latine du 15 novembre, auprès de l'Electeur de Brandebourg, en faveur des deux députés.

<sup>1</sup> Voir Chavannes, d'après les registres de la Direction de Lausanne, vol. G, p. 49, 58, 65, 70, 81, 202.

<sup>2</sup> Archives de Zurich : *Relig. u. Schulsachen : französ. Angelegenheit*, 1695-1698.

Rochegude et Loriol se rendirent à Berlin à la fin de l'année. Le 28 décembre, ils écrivaient aux Zuricois qu'ils n'avaient pas encore été en Hollande<sup>1</sup>, et qu'on leur conseillait d'aller faire une collecte, ainsi qu'en Angleterre, comme Henri Arnaud<sup>2</sup> et son compagnon l'ont fait pour les Vaudois. Loriol, toutefois, préfère retourner en Suisse pour éviter la dépense, Rochegude pouvant se tirer d'affaire tout seul. Ce dernier appréhende la séparation. Il a reçu des lettres pour divers princes protestants. Il demande qu'on lui dise ce qu'on pense de ce projet de voyage en Angleterre. En post-scriptum, Rochegude, qui tient la plume, ajoute qu'ils « se sont fait envoyer 1000 livres par la Direction de Berne, qu'ils en ont encore 950 et qu'ils ménagent leur argent. »

Du 28 décembre 1698 au 16 octobre de l'année suivante, les lettres et les renseignements directs font entièrement défaut ; mais il est certain qu'à cette dernière date, les deux députés étaient ensemble à Berlin. Evidemment, leurs efforts n'étaient pas infructueux ; car dans le cours de 1699, beaucoup de Réfugiés français et piémontais purent s'établir en Brandebourg et autres Etats allemands.

Loriol aurait voulu depuis longtemps rentrer en Suisse ; mais retenu par les instances de Rochegude et par les exigences de leur mandat, il tint bon jusqu'à la fin de l'année. Il ne partit qu'en novembre 1699 et passa à Berne dans le courant de décembre. Il y laissa copie d'un compte de trente-huit ducats qu'il avait rendu aux commissaires des collectes de Berlin, mais qu'il aurait dû rendre à la Direction de Berne<sup>3</sup>.

Rochegude se voyait ainsi chargé seul de la mission qui leur avait été confiée et qui se compliquait de plus en plus. Les dé-

<sup>1</sup> En réalité, ils arrivaient de Hollande ; mais dans leur premier séjour, ils n'avaient eu affaire qu'au roi et à ses conseillers, et ils faisaient une différence entre ces démarches diplomatiques et l'intérêt qu'ils pensaient réveiller au sein des Eglises.

<sup>2</sup> L'illustre pasteur des Vallées vaudoises du Piémont, alors pasteur d'une colonie vaudoise en Wurtemberg, et à ce moment-là en tournée de collecte.

<sup>3</sup> Protocole de la Direction de Berne (archives d'Etat), à la date du 26 décembre 1699.

putés étaient venus en Allemagne pour demander aux États protestants la libre entrée des Réfugiés qui encombraient les cantons évangéliques ; mais par la force des choses, il fallait désormais servir d'arbitre entre les Cantons suisses et les princes allemands, et surtout entre les divers pays et les Réfugiés eux-mêmes, dont un grand nombre, mécontents de ce qu'ils trouvaient en Allemagne, s'en allaient et rentraient en Suisse sous prétexte qu'on les avait mal reçus. Rochegude dut assurer la direction de Berne qu'il n'en était rien et qu'il ne fallait pas ajouter foi à ces plaintes<sup>1</sup>. Aussi Berne décida-t-il que sans ménagement on renverrait les Réfugiés dans les contrées pour lesquelles ils avaient déjà reçu les frais de route ; et on pria le marquis de faire ensorte qu'il y eût sur la matière un règlement uniforme dans tous les pays où il passerait, en revenant en Suisse<sup>2</sup>.

Rochegude promit de faire son possible pour que Cassel, Darmstadt, le Palatinat et le Wurtemberg retinssent les Réfugiés ; il donna même une liste de ceux qu'il fallait renvoyer en Brandebourg. Il suppliait qu'on n'accueillit aucun de ceux qui prétendaient y avoir été, car il était sûr que les commissaires prussiens prenaient soin des Réfugiés qui venaient des pays de Berne, surtout des ministres. « Seulement, ajoutait-il, plus de pauvres ! il n'y en a déjà que trop. »

Toutefois, il n'était pas facile d'arrêter ce remous de Réfugiés vers la Suisse. Les commissaires allemands n'en venaient pas à bout et perdaient courage. Le comte de Dohna, président de la Direction des Réfugiés de Prusse, voulait donner sa démission, et Rochegude pria les Bernois de faire quelques efforts pour détourner le noble comte de cette résolution extrême<sup>3</sup>.

Mais à Berne, on se souciait d'autre chose ; la Direction des Réfugiés était impatiente que Rochegude vint rendre ses comptes. On le lui fit sentir d'une manière assez vive. Il partit de Berlin au printemps, visita les nombreuses colonies fran-

<sup>1</sup> Lettre du 8 janvier 1700.

<sup>2</sup> A la suite de la lettre du 15 janvier.

<sup>3</sup> Lettre du 18 mars 1700. Voir les Protocoles de la Direction de Berne.

çaises dans les Etats de l'Electeur, travaillant en son nom à dissuader les Réfugiés de retourner en Suisse<sup>1</sup>.

Dans le Landgraviat de Hesse, les choses allaient plus mal. Les Réfugiés y affluaient; Rohegude en trouva neuf cent trente, nouvellement arrivés et sans ressources. Les besoins étaient tels que le vaillant marquis ne se sentit pas libre d'abandonner la partie; il résolut au contraire d'aller en Hollande demander des secours, et il demanda aux Excellences de Berne et aux « Directeurs » de nouvelles lettres de recommandation.

A la Haye, il s'adressa en faveur de ses Réfugiés de Cassel au Grand Pensionnaire et aux personnages haut placés; mais cela ne suffisait pas. L'ancien projet d'un voyage en Angleterre revint sur l'eau, et semblait s'imposer à lui. Seulement la question des frais l'embarrassait. Il n'avait plus rien; il avait dû faire une grande dépense en faveur de son neveu<sup>2</sup>; les Bernois ne songeant nullement à faciliter une prolongation d'absence ou de dépenses, ni surtout à intervenir auprès du Grand Pensionnaire pour le compte de Rohegude<sup>3</sup>.

Cette difficulté ne fut levée, paraît-il, qu'au mois d'août. En attendant, le marquis ne restait point inactif; dans une lettre du 13 août 1700, il énumère les sommes qu'il a recueillies, les raisons qui lui ont dicté sa conduite, ainsi que les peines et les difficultés du voyage.

Voici cette lettre<sup>4</sup>:

« A la Haye, ce 13<sup>e</sup> Août 1700.

« Messieurs,

» Vous approuverez sans doute mon voyage de Hollande, Messieurs, lorsque vous en saurez le sujet. Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire une fois que LL. EE. souhaitaient qu'en revenant de Brandebourg en Suisse, je passe dans les colonies

<sup>1</sup> Lettre datée de Cassel, le 7 juillet, et adressée à la Direction de Berne.

<sup>2</sup> Le fils cadet de son frère Jean de Rohegude, réfugié à Vevey. On ne sait rien de ce séjour du neveu en Hollande.

<sup>3</sup> Voir Protocole, p. 177.

<sup>4</sup> Voir Protocole de la Direction de Berne. N° 7, 1699-1700, p. 204.

de Cassel, Wirtemberg et Palatinat. Je n'en aurais visité aucune s'il avait fallu prendre le droit chemin, n'en trouvant point sur ma route. J'ai cru devoir faire un détour pour obéir aux ordres de LL. EE. et pour satisfaire au désir des Réfugiés de Cassel, dont l'état m'a touché si vivement qu'après les avoir visités dans leurs colonies, je suis venu en faire le récit à Monsgr le Landgrave qui a trouvé à propos de m'envoyer en Hollande avec une lettre de sa part à Mr le Pensionnaire en faveur de ces pauvres gens. Je l'ai donnée en lui représentant leur misère. Il m'a répondu qu'en suite d'une lettre que j'avais écrite de Cassel sur ce sujet on leur avait accordé 5000 livres et que l'on verra si l'on doit leur accorder davantage.

» Vous n'êtes pas bien informés, Mrs, sur l'état des Réfugiés de Cassel, qui assurément n'ont pas reçu à beaucoup près autant que ceux de Brandebourg, quoiqu'ils soient presque en aussi grand nombre et pour le moins aussi indigens. Je le dois dire parce que je l'ai vu et je puis témoigner que si je n'étais venu en diligence à la Haye, *toute la colonie de Treisa la plus nombreuse et la mieux composée des Etats de Cassel* était sur le point de se disperser en Suisse et en d'autres Etats. C'est ce que Mr Couderc leur pasteur m'a écrit en propres termes et qu'il demeurerait le dernier, quoique je les eusse rassurés en écrivant pour eux en Hollande; et le voyage que j'ai fait n'a pas été inutile pour les contenir, comme aussi beaucoup d'autres de ces colonies. Après cela jugez, Mrs, si je me suis bien attiré vos douceurs sur un voyage qui ne vous apporte aucune dépense ni la peine de solliciter LL. EE. à me défrayer, quoiqu'il s'agisse de leur intérêt en détournant nombre de Réfugiés du chemin de Suisse. Croyez-vous, Mrs, que les voyages aient pour moi *tant de douceur* sur un si triste sujet, pour lequel je ne fais que *courir* et *passer les mers* depuis 24 ou 25 mois. Je ne fais point l'éloquent sur les *peines*, les *traverses* et les *travaux* que j'ai soufferts. Les marques que je *porterai sur mon visage* toute ma vie, à cet égard en parlent assez d'un côté. Je vous cache une partie des chagrins que cette commission m'a donnés, mais je ne saurais vous cacher, Mrs, ceux que *j'ai de ce que vous n'approuvez pas mon voyage de Hollande*. Du moins vous en approuverez, s'il vous plaît, le motif qui est le même qui me fait passer en Angleterre pour tâcher de procurer *un nouveau secours aux frères*, n'ayant tant à cœur, dans ma commission, que l'honneur de m'en acquitter au contentement de LL. EE., au vôtre et au soulagement de mes frères. C'est ce que je vous

prie très humblement, Mrs, de vouloir bien vous persuader, étant toujours avec un parfait attachement, Mrs,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» ROCHEGUDE.

» Si vous avez quelque chose à m'ordonner, Mrs, adressez s'il vous plaît vos lettres à M. Clignet. Au reste, Mrs, si je vous ai parlé de mes chagrins, ne pensez pas qu'ils l'emportent sur mes joies. Je suis trop heureux que vous m'avez fait l'honneur de me choisir pour cet emploi auquel je n'étais guère propre. Mais Dieu a béni vos desseins qui étaient fort justes. Je prends la liberté de vous adresser cette lettre pour Mr de la Grivelière. Je ne sais s'il est encore en Suisse. Comme cette lettre regarde ses affaires, je vous prie de la lui faire tenir. »

Peu après l'envoi de cette lettre, Rochegude passa en Angleterre. Le 31 août, il écrivait de Londres à la Direction de Berne et pouvait se justifier pleinement par le succès de ses démarches.

Voici la lettre<sup>1</sup> :

« A Messieurs les Directeurs des Réfugiés de Suisse, à Berne,

» Vous connaîtrez, Mrs, par le succès que mes voyages n'ont pas été inutiles en Hollande et en Angleterre. J'ai fait délivrer 10000 livres en Hollande pour les Réfugiés de Cassel et 1000 pièces ici. Il est vrai qu'on m'a dit qu'il n'y avait plus rien à espérer pour nous. L'on a donné 1500 pièces à ceux du Wirttemberg et 1000 pièces à ceux de Brandebourg. Il me tarde, Mrs, d'arriver en Suisse pour vous embrasser de tout mon cœur et vous assurer que l'on ne peut pas être plus parfaitement et plus cordialement que je suis, Mrs,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» ROCHEGUDE.

Londre 31 août 1700.

» J'oubliais de vous dire, Mrs, que sur les 1000 pièces pour le Brandebourg l'on doit en prendre 300 pour bâtir un temple dans Berlin.

» Je crois que quand LL. EE. auront su le succès de ce voyage, elles trouveront que c'est le meilleur moyen pour

<sup>1</sup> Voir Protocole de la Direction de Berne, p. 227.

arrêter les Réfugiés (où ils sont) dans leurs colonies, de leur avoir procuré ce bon secours. J'en écris dans les cours.

» Permettez-moi, s'il vous plaît, Mrs, que je vous prie d'adresser cette lettre à mon frère. J'ai oublié de la mettre dans la sienne et la poste me presse. »

Après un séjour de quelques semaines en Angleterre, Rochegude rentra en Hollande, où il fit connaître aux Hautes Puissances l'heureux résultat de ses efforts, en les priant de le récupérer de ses débours personnels, et de lui rendre possible son retour en Suisse<sup>1</sup>.

Il est probable qu'en route Rochegude s'arrêta à Cassel auprès du Landgrave et dans telle ou telle des colonies, pour lesquelles il venait de déployer tant de zèle. Il n'arriva à Berne que le samedi, 21 décembre, et le 23 il rendit compte de son voyage à la Direction des Réfugiés. Le protocole de cette séance trahit les dispositions peu bienveillantes dont ces Messieurs étaient animés envers Rochegude ; c'est un résumé fort sec de l'origine et des traits généraux de sa mission. Heureusement, il avait ailleurs des amis capables de comprendre et d'apprécier son dévouement sans borne pour la cause des Protestants de France réfugiés à l'étranger, ou retenus dans leur patrie.

On ne sait si après cette longue absence Rochegude alla voir son frère à Vevey ; mais il est probable qu'il rentra bientôt à Bâle, où nous supposons qu'il demeura jusqu'en 1704. En tout cas, c'est de Bâle qu'il arriva à Zurich cette année-là. A défaut de fonctions proprement dites, Rochegude avait à Bâle de nombreuses et sympathiques relations, soit avec les Réfugiés de marque, soit avec la société bâloise. Mais pour une raison qu'on ignore, il se rendit à Zurich.

Sur le rôle des Réfugiés du 16 décembre 1704, son nom a été ajouté après coup ; c'est-à-dire qu'il arriva tout à la fin de l'année ou dans les premiers mois de 1705. Il avait alors 51 ans<sup>2</sup>. Les années suivantes, son nom se retrouve à la même place, mais sans aucune notice sur ses occupations ni sur la pension

<sup>1</sup> Lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1700. Voir Archives du royaume, à la Haye.

<sup>2</sup> Sur le rôle de décembre 1705, il a encore le même âge.



qu'il recevait. Seulement, sa correspondance prouve qu'il se lia alors d'amitié, soit avec les principaux Réfugiés, soit avec quelques-unes des familles les plus distinguées de la bourgeoisie, entre autres avec Henri Escher, le fidèle et puissant protecteur des Réfugiés. Rochegude demeurait chez le pasteur Zeller.

Dans son exil, ce gentilhomme s'occupait avec un vif intérêt de ses infortunés frères, réduits en tant d'endroits à de dures extrémités. Sans doute, un grand nombre de Réfugiés avaient trouvé à l'étranger une existence assurée; mais beaucoup étaient encore dans l'indigence, réduits à la misère, ou malades et sans espoir. Quant aux protestants qui étaient restés en France, leur condition était plus triste encore; car ils avaient à choisir entre la perte de leurs biens et de leur liberté, et une abjuration nécessairement hypocrite, plus accablante que les peines les plus cruelles.

Dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, la situation s'aggrava. L'horrible joug qui écrasait les populations protestantes du midi produisit l'exaltation des prophètes des Cévennes et provoqua la guerre des Camisards. La perspective des supplices ne les empêchait pas de s'assembler; ils bravaient tout. Les condamnations se multipliaient; des bandes de protestants étaient envoyées aux galères. On savait au dehors les souffrances et la misère de ces infortunés. Comment les gens de cœur n'auraient-ils pas mis tout en œuvre pour leur venir en aide, pour obtenir si possible leur libération<sup>1</sup> ?

La guerre des Cévennes éclata dans les derniers mois du séjour de Rochegude à Bâle. Fut-il tenté d'y prendre part? On peut en douter; car les chefs camisards n'étaient pas pour l'attirer. La tentation aurait été plus forte, si l'expédition projetée par le marquis Bourbon-Malauze avait été prête à temps. Un corps franc, composé de protestants commandés par un gentilhomme et passant par Bâle pour se rendre dans les Cévennes, aurait peut-être entraîné Rochegude. On se demande même s'il ne renonça pas au séjour de Bâle pour échapper à

<sup>1</sup> A Zurich, le pasteur Ulrich mettait un zèle infatigable à rassembler les informations exactes sur le nombre, les noms et les besoins des protestants condamnés aux galères pour la foi.

cette tentation. En tout cas, il se fit délivrer plus tard par le « résident français » à Genève le certificat que jamais et en aucune façon il n'avait pris les armes contre le roi, et on retrouve constamment sous sa plume le témoignage qu'il se rendait d'être resté un loyal serviteur de Louis XIV. Cette noblesse de cœur ne le rendait que plus sensible aux souffrances des héroïques témoins de Jésus-Christ sur les galères.

### CHAPITRE III

#### Deuxième voyage : Rochegude au camp de Charles XII.

Depuis quelque temps, le jeune roi de Suède, Charles XII, attirait sur lui les regards de toute l'Europe, étonnant le monde par la précocité et la grandeur de son génie, autant que par l'originalité de son caractère. La Suède était de nouveau une grande puissance protestante. On comprend que les protestants français, persécutés et dispersés, vissent dans ce roi luthérien, si vaillant et si heureux dans la guerre, un astre digne d'être comparé au soleil de Versailles. Charles XII n'était-il point un nouveau Gustave-Adolphe, un libérateur du protestantisme aux abois ?

Divers indices pouvaient le faire croire. La campagne de Saxe avait mis en pleine lumière l'énergie personnelle de Charles XII et la discipline de son armée. En 1707, dans les négociations diplomatiques pour le traité avec Joseph I<sup>er</sup>, il venait de prendre fait et cause en faveur de ses coreligionnaires, obtenant de l'empereur la liberté de conscience pour les luthériens de Silésie. Aussi se demanda-t-on, à Genève surtout, s'il n'y avait pas quelque démarche à faire pour intéresser Charles XII au sort des protestants, de ceux en particulier qui avaient été condamnés aux galères. Cette idée donna lieu à une correspondance entre plusieurs personnes, entre autres un M. Charles, résidant à Cassel, qui nous est d'ailleurs inconnu<sup>1</sup>, mais qui saisit l'idée et s'empessa de trouver des coopérateurs. Le 1<sup>er</sup> février 1707, il communiqua à Rochegude la lettre des Genevois, le pressant

<sup>1</sup> Son nom ne figure pas dans la *France protestante*.

de faire en Suisse les démarches nécessaires pour envoyer des députés au roi de Suède.

Notre marquis se mit à l'œuvre avec l'ardeur qui lui était propre. Il écrivit à Sophie, Electrice de Hanovre, « illustre et pieuse princesse, » qui se montrait l'infatigable protectrice des réfugiés. Elle répondit le 12 avril par une lettre fort bienveillante, mais peu favorable au projet. Elle apprenait à Rohegude qu'elle avait fait sonder Charles XII, que le roi ne refusait pas précisément de recevoir les députés, mais qu'il promettait à l'Electrice de faire spontanément, pour l'amour d'elle, les démarches qu'elle désirait auprès de Louis XIV, que, par conséquent, l'envoi des députés serait superflu. Répondant, en outre, à une crainte que Rohegude lui avait exprimée au sujet de l'antipathie possible de Charles XII pour les réformés, l'Electrice ajoutait : « Je ne pense pas que Charles XII ait de l'aversion pour notre religion réformée; mais, pourtant, il ne veut pas la souffrir dans ses Etats. » Néanmoins, Rohegude continua les démarches. Peut-être se rendit-il aux conférences de Berne en mars 1707; en avril, il était dans cette ville et écrivait le 28 au bourgmestre Henri Escher, très favorable au projet, qu'il fallait sursoir à l'envoi des députés, parce que des lettres de Genève assuraient qu'ils ne trouveraient pas bon accueil.

Quelques semaines après, on se ravisa, et Rohegude fut choisi pour délégué. Il ne restait plus qu'à trouver les « deux cents louis blancs » qu'il fallait pour les frais de route. Peut-être eut-on de la peine à se les procurer, ou vit-on surgir de nouvelles difficultés; le fait est que le 8 octobre, Rohegude était encore à Zurich. Pourtant, il annonçait à l'Electrice Sophie son prochain départ. Quinze jours après, il était déjà à Leipzig, où il reçut de cette princesse un billet daté du 20 octobre, et accompagné d'une lettre de recommandation de Friesendorf, envoyé de Charles XII auprès de l'Electrice Sophie. Rohegude raconte tout cela à Messieurs de Zurich dans sa lettre du 27 octobre; il ajoute que, d'après les dernières nouvelles, le roi de Suède se trouvait alors à Posen, « à douze milles de Breslau. »

Depuis lors, la correspondance s'arrête; mais à son retour

en janvier 1709, Rochegude écrivit une relation de son voyage pour ses protecteurs zuricois.

Ce mémoire que nous avons sous les yeux n'est pas tout à fait ce que nous attendions. Rochegude a cru devoir passer sous silence certains détails intimes des conversations qu'il avait eues avec Charles XII et ses ministres, et qu'il se réservait de communiquer plus tard à qui de droit. Néanmoins, ce manuscrit ne laisse pas d'offrir quelque intérêt. Vu sa prolixité, nous n'en donnons qu'un abrégé très succinct.

Le voyage de Leipzig à Posen s'était fait rapidement; Rochegude avait pu rejoindre le roi dans les premiers jours de novembre. Il eut le rare avantage de suivre quelque temps l'armée, privilège qu'il ne partageait alors qu'avec l'envoyé du grand Turc, arrivé trois semaines après lui. Il devait cet accueil à la nature de sa mission et à de hautes protections. Il était là depuis peu de semaines quand il reçut du roi de Prusse une lettre qu'il était chargé de remettre lui-même à Charles XII. Le jeune roi lui accorda plusieurs audiences. Il causait longuement et familièrement avec lui. Piper, son ministre, servait d'interprète, parce que Charles XII entendait le français, mais n'aimait pas à le parler. Le roi se montrait tout disposé à faire des démarches auprès de Louis XIV en faveur des galériens protestants. Voici la traduction d'une lettre qu'il fit écrire au roi de Prusse en réponse à celle que Rochegude lui avait remise<sup>1</sup>. Elle est datée d'Alt Ranstat, 2 décembre 1707.

« Nous, Charles. Avant de recevoir les lettres dans lesquelles V. M. nous recommande l'affaire du marquis de Rochegude, lui-même était arrivé dans notre camp, et nous avait donné un récit détaillé de la condition déplorable de ses compatriotes, qui ont été condamnés aux galères et y ont été retenus tant d'années pour cause de religion. Touché vivement de leur misère, et à la prière des Louables Cantons suisses, nous avons ordonné à notre ambassadeur à Paris de représenter au

<sup>1</sup> Voir Agnew : *Protestants exilés*, II, p. 49. Agnew parle de deux lettres de Charles XII, provoquées par les démarches de Rochegude; l'une adressée aux cantons évangéliques et celle dont nous traduisons ici l'extrait donné par Agnew.

roi de France combien nous lui serions obligé de l'élargissement et de la délivrance de ces pauvres captifs, dont le seul crime est d'avoir sur le culte des vues autres que celles de l'Eglise de Rome, et que nous sommes persuadé qu'il est trop juste et bon pour qu'une fois informé de leur situation, il souffre que tant de ses sujets, qui d'ailleurs lui sont fidèles, gémissent dans de si imméritées et si cruelles afflictions....

» CHARLES.

» C. PIPER.

» Alt Ranstat, décembre 9, 1707. »

Charles XII apprit bientôt que ses demandes n'avaient eu aucun succès; il s'en plaignit assez vivement. Rochegude rapporte ses paroles : « Je suis mal content, dit-il, d'une réponse si peu obligeante, et je n'aurais pas espéré qu'on eût rejeté si sèchement une chose si juste, si facile et à laquelle je prends intérêt. » Il n'en fut que plus disposé à entendre Rochegude sur les violentes persécutions endurées par une infinité de réformés. Il se montra touché de tant de maux, et il paraît que dans son entourage immédiat il se disait contre la France des choses fort vives, qu'on n'aurait pas voulu ébruiter.

On avait eu raison de s'adresser au roi de Suède. Charles XII exprimait hautement l'estime qu'il avait pour les Cantons évangéliques et son désir d'avoir avec eux une bonne correspondance. Il souffrit même que Rochegude évoquât à cet égard le souvenir et l'exemple de Gustave-Adolphe.

Cependant les résultats positifs de la mission de Rochegude n'étaient ni ne pouvaient être ce qu'on avait espéré. Les pensées de Charles XII n'allaient pas vers la France, mais du côté de l'orient. La guerre avec la Russie ne lui laissa guère le loisir de s'occuper des réformés et des galériens protestants. Pourtant le voyage du marquis au camp du roi de Suède avait donné au délégué lui-même plus de notoriété, et l'avait mis en rapport avec les grandes puissances. Il dit dans son rapport : « Cet envoi a fait du bruit dans les cours protestantes et a réveillé le zèle des princes à l'imitation des louables Cantons évangéliques. » Nous venons de voir le roi de Prusse se servir de lui comme intermédiaire; Rochegude entra en relations avec des hommes plus marquants encore.

Le 16 janvier 1708 il recevait du fameux duc de Marlborough une lettre de félicitations sur la réussite de son voyage. Marlborough travaillait alors avec ardeur à la réalisation du but de la « Grande alliance, » qui était d'amener Louis XIV à composition. Il avait fort affaire à ses propres alliés, aux hésitations des Hollandais et aux lenteurs des Allemands, qui l'entravaient dans sa marche. Aussi lui aurait-il convenu de gagner le bouillant Charles XII à la cause de la « Grande alliance » et d'assurer ainsi la prépondérance aux alliés protestants, quand il s'agirait de traiter de la paix.

Dans ces conjonctures, Marlborough pouvait avoir quelque intérêt à suivre les démarches de Rochegude et à le féliciter du bon accueil du roi de Suède. Il poussa plus loin la galanterie ; il donna plus tard à Rochegude une lettre d'introduction pour la cour de Saint-James. Sans doute, il serait ridicule d'exagérer, comme on était tenté de le faire alors, la portée de ces relations ; mais le fait seul que Marlborough écrivait ces lettres et la considération avec laquelle la reine Anne parlait de Rochegude quelques mois plus tard, prouvent que la mission de Rochegude ne fut pas sans importance aux yeux des hommes les plus influents de l'époque. La désastreuse issue de la campagne de Russie anéantit l'influence de Charles XII ; mais Rochegude n'en souffrit pas dans sa mission ; il avait conquis une place dans le monde diplomatique, qui ne cessa de le considérer comme le représentant attitré d'un des grands intérêts à débattre dans les négociations pour la paix.

Pour Rochegude, comme pour tous les hommes politiques dont il se faisait écouter, il y avait deux buts distincts à atteindre : d'abord la libération des galériens protestants, condamnés pour la foi, puis le rétablissement des Eglises réformées en France<sup>1</sup>. Un programme est une force. En quittant Charles XII, Rochegude en avait le sentiment. Sa mission l'avait grandi ; et ce sen-

<sup>1</sup> Agnew mentionne un troisième but, savoir l'assimilation des Camisards aux victimes premières de la Révocation ; mais comme ils avaient été condamnés aux mêmes peines que les autres protestants, et que Rochegude demandait la libération de tous les galériens et prisonniers protestants condamnés pour la foi, il n'y a pas lieu de faire une distinction de cette nature.

timent fut rendu plus vif encore dans la dernière partie de son voyage.

La route de Pologne était peu sûre ; il passa par Berlin pour rendre compte au roi de ses négociations et pour lui remettre une lettre de Charles XII. Le roi de Suède se déclarait prêt à s'associer aux efforts de la Prusse dans l'intérêt de la religion.

La faveur dont Rohegude jouissait auprès des grands ajoutait au crédit de sa personne. Plusieurs Eglises françaises d'Allemagne recherchèrent sa protection. Celles de Brunswick et de Leipzig lui demandèrent d'intercéder pour elles auprès de leurs princes. Sans doute les Cantons évangéliques ne l'avaient pas envoyé en Allemagne pour ce genre d'affaires ; il crut cependant devoir accepter cette « commission de charité, » comme il l'appelle, bien qu'elle dût prolonger son voyage et en augmenter considérablement la dépense.

De Berlin, il alla à Leipzig pour examiner lui-même l'état et les désirs de l'Eglise française de cette ville ; puis il se rendit à Dresde. Le roi Auguste II l'accueillit presque comme un ambassadeur, et lui accorda ce qu'il demandait pour les réfugiés réformés, savoir la liberté de s'établir en Saxe. Rohegude obtint aussi sans peine l'extension des privilèges accordés aux Eglises françaises de Leipzig et de Torgau, et quelques mois après, il put se convaincre qu'on s'était souvenu de ces promesses. Un M. Lovendale lui écrivit de Leipzig le 15 mai 1708 qu'on travaillait ferme pour régler « l'établissement des religionnaires sur un pied que la postérité même y trouvera ses assurances. » En général la cour de Dresde, peu dévote et nullement luthérienne, favorisait l'établissement des réformés en Saxe, et ne demandait pas mieux que de réprimer le zèle des « ministres luthériens qui s'animaient et s'aigrissaient en chaire contre les Réformés. »

En retournant à Leipzig, Rohegude eut une fâcheuse aventure. On lui vola son porte-manteau, et il lui en coûta quatre cent écus pour remonter sa garde-robe.

De Leipzig, il alla faire sa cour au Prince de Wolfenbüttel, qui lui accorda de grands privilèges en faveur de l'Eglise fran-

çaise de Brunswick<sup>1</sup>. Enfin il arriva à Hannovre, résidence de l'Electrice Sophie<sup>2</sup>. Héritière du trône d'Angleterre pour ses enfants, l'Electrice Sophie jouissait d'un crédit considérable. C'était une femme pieuse s'intéressant aux affaires de la religion. Aucun des hauts personnages de ce temps-là ne travailla avec plus de conviction et de zèle au double but de la libération des galériens protestants et du rétablissement des Eglises réformées en France. Rochegude devait trouver en elle une protectrice dévouée.

Il passa plusieurs semaines à sa cour, soit à Hannovre, soit à Zell. C'est alors qu'il reçut deux lettres importantes; l'une de Marlborough, datée du 12 mars, l'autre d'un monsieur Robethon<sup>3</sup> qui l'engageait vivement à se rendre à la Haye.

## CHAPITRE IV

### Suite du second voyage.

#### Rochegude en Hollande et en Angleterre.

Rochegude devait se demander si ses commettants, les Cantons évangéliques, approuveraient cette nouvelle extension de sa tâche, et s'ils ne seraient pas effrayés de la dépense. Passant là dessus comme chat sur braise, il les prévint en peu de mots de son départ, dont il exposerait plus tard les motifs, en ajoutant que d'ailleurs il ferait ce voyage à ses frais, c'est-à-dire, avec l'argent que lui fournissaient les princes d'Allemagne, le roi de Prusse et l'Electrice Sophie.

<sup>1</sup> Le 6 décembre 1708, Roy, pasteur, Jaques, ministre, Valette, ancien de l'Eglise française de Brunswick, écrivirent à Rochegude à Cassel pour lui demander d'obtenir du Landgrave en faveur de leur Eglise l'autorisation de faire une collecte. Dans cette lettre, ils attribuent aux bons offices de Rochegude la fondation définitive de leur Eglise. Il avait obtenu pour elle du duc de Brunswick « la publication des articles et privilèges. »

<sup>2</sup> Petite fille de Jaques I<sup>er</sup> par sa mère, Elisabeth, cette princesse est devenue l'ancêtre de la maison royale actuelle d'Angleterre.

<sup>3</sup> Jean Robethon, fils d'un avocat au parlement de Paris, se réfugia en Hollande et devint secrétaire de Guillaume d'Orange; il passa dans la même qualité au service de la maison de Hannovre et Zell, à laquelle il rendit de grands services lors de l'élévation de cette famille au trône d'Angleterre. Voir Agnew, ouv. cité II, p. 70.



Dès lors, la mission de Rochegude prend un autre caractère ; car en Hollande, c'est-à-dire tout près du théâtre de la guerre, puis, à partir de juillet à la cour même de Londres, il entre en relation directe avec les personnages les plus influents, qu'il s'efforce de gagner à la cause des galériens protestants et du relèvement des Eglises réformées de France.

Arrivé à la Haye en avril, Rochegude resta en Hollande jusqu'en juillet. Les 27 avril et 8 mai, il raconte à leurs seigneuries de Zurich ses conversations fréquentes avec Marlborough à Deventer, et avec le Grand Pensionnaire, auquel il a été présenté.

Tous sont d'avis qu'il doit aller en Angleterre pour parler lui-même à la reine. Marlborough lui donne une lettre pour le prince Georges de Danemark, mari de la reine Anne, auquel il demande d'introduire Rochegude auprès de la souveraine. Cette lettre est datée du 6 mai 1708 et commence ainsi : « Monsieur, le marquis de Rochegude qui a été avec le roi de Suède pour solliciter son intercession auprès de la cour de France en vue de la libération des galériens protestants, désirant donner à la reine et à Votre Altesse des renseignements sur ce sujet, je ne puis manquer l'occasion de vous rendre mes devoirs par son entremise<sup>1</sup>....

Notre marquis était probablement encore en Hollande, lorsque les alliés remportèrent sur les troupes de Louis XIV la victoire d'Oudenarde, le 11 juillet, succès qui semblait rendre inévitable la fin des hostilités et prochaines les négociations pour la paix. C'était donc le moment favorable pour solliciter l'attention et l'appui de la reine. Rochegude partit pour l'Angleterre, et grâce aux lettres de recommandation, il lui fut aisé d'obtenir une série d'audiences. Il raconta la première à LL. SS. de Zurich dans une lettre qui n'a pas été conservée.

Le 13 août, il leur fit part de l'idée qu'on avait de proposer un échange de prisonniers, dans lequel les galériens seraient compris.

Le projet allait être soumis au Parlement. Il annonce en même temps que, d'après les avis de l'ambassadeur suédois à

<sup>1</sup> Voir Agnew II, p. 49.

Paris, les galériens avaient fait savoir par l'un d'eux, nommé « Blenchart, » qu'ils étaient traités moins rigoureusement, parce que la France voulait sauver Lord Griffin et les autres prisonniers compromis dans le complot jacobite. Il était, disait-il, content des résultats de son voyage en Angleterre, non moins grands que ceux de son voyage en Pologne. D'une candeur naïve et touchante, Rochegude était sûr qu'on s'occupait sérieusement de ces affaires en haut lieu, que la reine ne manquerait pas d'écrire à Charles XII et qu'on approchait à grands pas du but. Aussi remercie-t-il avec effusion les cantons évangéliques qui avaient frayé la voie, et dont du reste on louait extrêmement le zèle et la charité dans toutes les cours où il avait passé.

La reine, en effet, paraît avoir pris un certain intérêt aux récits de Rochegude et à ses chaleureux plaidoyers. Le 29 août, elle écrivit à Charles XII une lettre où elle exprime ces sentiments. Mais comme elle apprenait que les Cantons évangéliques songeaient encore à renvoyer tous les Réfugiés qu'ils pourraient, elle leur adressa aussi le 11 septembre une lettre latine, où elle parle de Rochegude et de son travail dans les termes les plus flatteurs. Elle dit de lui que c'est « un homme qu'on ne saurait assez louer pour sa profonde piété envers Dieu et sa très grande charité envers les hommes. » Elle fait aussi allusion à la mission de Rochegude auprès du roi de Suède; et elle prie les Cantons de ne pas retirer leur faveur aux Réfugiés, vu le malheur des temps, jusqu'à ce qu'elle-même soit en état de faire davantage pour ces infortunés. Elle signe : « Votre bonne amie, Anne, reine. » La lettre est contresignée par Sunderland secrétaire d'Etat.

On pourra se faire une idée des instances, de la chaleur communicative des discours de Rochegude en lisant le mémoire qu'il avait présenté à la reine et dont il envoya une copie à Zurich :

« Très humble et très soumise requête à la reyne.

» Madame,

» Ayant l'honneur d'avoir été autrefois en plusieurs cours de la part des rois et cantons protestants pour procurer des re-

traites à un grand nombre d'exilés pour cause de religion, je prends la liberté, avec une profonde soumission, de présenter à V. M. pour ces mêmes exilés et pour tous les réformés ensemble, mais plus particulièrement pour tous ces pauvres persécutés en France que l'on contraint de changer de religion et que l'on retient par crainte et par terreurs. Ceux-là encore plus dignes de compassion que les autres ; car ils sont tombés par infirmité et nous sommes debout par foi. Nous prions pour eux et nous souhaiterions pouvoir les tirer de ce double esclavage ; mais c'est l'œuvre de Dieu, l'œuvre qu'il a à faire par les mains de S. M., qui ne fait rien que de grand. Triompher comme S. M. triomphe jusqu'icy du plus grand ennemi de la liberté de l'Europe et du plus puissant, qu'y a-t-il de plus grand ? C'est ce que tout le monde admire. Mais il y a quelque chose de plus digne d'admiration. Visiter, comme parle un grand roy, ceux qui demeurent ès-ténèbres et dans l'ombre de la mort, briser les portes d'airain, délivrer les prisonniers de Jacob, faire tomber les chaînes de plus de trois cents confesseurs dans les galères, cela est grand. Mais oserait-on dire que ce n'est pas encore ce qu'il y a de plus grand ? Relever ceux qui sont tombés en Israël, délivrer ces âmes captives qui gémissent sous le joug du papisme, n'ayant pas la force de se relever, cela s'appelle au langage de l'Écriture sauver les âmes, les sauver de mort. Il y a trois cent mille âmes mourantes dans ce royaume-là, que l'on a sacrifiées à l'idole, qui soupirent jour et nuit après la délivrance. O, qui donnera la délivrance à Israël ? qui ramènera ce peuple captif ? Nos yeux sont sur l'Éternel, nous les avons aussi sur votre Majesté ; nous implorons son secours, nous la supplions par les entrailles de miséricorde qui sont en Christ : Souvenez-vous de nous, grande reyne, grande par votre piété autant que par vos exploits à la guerre ; n'oubliez pas nos prisonniers, nos confesseurs, nos réfugiés, nos frères tombés, nos pasteurs emprisonnés, nos temples abattus et tant d'autres églises qui ne présentent aux yeux que des tristes mesures, dignes objets des compassions royales de Votre Majesté.

» L'on fera un plan de ces différentes Eglises pour le donner, si Sa Majesté le permet, aux plénipotentiaires de sa part dans le prochain traité de paix, dans lequel plan l'on fera voir le droit de ces Eglises et leurs privilèges, fondés sur des promesses et sur des Edicts qui doivent être inviolables. L'on fournira des mémoires sur cela qu'un gentilhomme anglais a ramassés dans ses voyages et qu'il m'a communiqués. J'en fournirai d'autres

qui m'ont été envoyés en Pologne où j'ai eu l'honneur d'entretenir le roi de Suède sur le déplorable état de nos confesseurs, de nos réfugiés, de nos frères persécutés ensemble et de nos Eglises en général.

» Nous espérons, Madame, que Votre Majesté, avec l'aide de Dieu, mettra fin à de si longues et si violentes persécutions, et dans cette espérance, nous faisons des vœux très ardents pour la conservation de la personne sacrée de Votre Majesté, pour l'heureux succès de ses armes et pour son entière prospérité. »

Certes l'état où se voyaient réduits les protestants de France était bien de nature à justifier des accents aussi émus et à exciter la pitié de ceux qui pouvaient entendre ce cri de détresse.

Rochegude semblait toucher au but. On en parlait en Suisse comme d'un résultat acquis, et, quelque indépendant qu'il se fût montré, on ne pouvait se défendre d'un sentiment d'admiration pour la manière dont il avait mené son entreprise à bonne fin, sans oublier les avantages qu'on allait tirer de ses négociations. En septembre 1708, la conférence des cantons évangéliques lui vota à l'unanimité des remerciements. En Angleterre aussi, la cour était pleine d'attentions pour Rochegude. L'évêque de Salisbury lui écrivit pour le féliciter, se défendant d'être pour rien dans les bontés du comte de Sunderland : « Votre mérite et la bonne cause ont tout fait<sup>1</sup>. » Rochegude répète aussi dans cette même lettre que le secrétaire de la reine, M. Boil, est dans les meilleures dispositions; mais en ajoutant quelques mots qui donnaient une idée moins optimiste et plus juste de la situation politique, de la misère de la France et de l'aveuglement des Alliés. « La veüe de la paix est encore assez éloignée; la France n'est pas assez humiliée pour cela. Lisle prise donnera une autre face aux affaires. » Cette nouvelle humiliation fut infligée à la France; mais chez les alliés il y eut un accroissement fatal de prétentions; de l'excès de leur orgueil devait résulter la ruine morale de leur alliance. N'anticipons pas !

Rochegude reçut aussi une lettre de l'évêque de Londres, Henri Crompton, qui, en le remerciant de ses communications,

<sup>1</sup> Lettre de Rochegude du 18 septembre 1708.

le félicitait de l'accueil favorable que lui avait fait la reine et souhaitait que les promesses pussent se réaliser.

Ces félicitations n'étaient pas toutes spontanées. C'étaient des réponses aux remerciements que Rochegude prodiguait à tous ceux qui lui avaient aidé. Il avait cette politesse qui touche à la vertu, si elle n'est pas elle-même une vertu.

Le 21 septembre, Rochegude prévint les Zuricois qu'il avait été reçu en audience de congé au Conseil de la reine, et qu'il avait adressé à Sa Majesté un discours préparé d'avance et approuvé par l'archevêque de Canterbury<sup>1</sup>.

Peu après, il partit pour la Hollande, où il voulait continuer ses démarches auprès des Etats généraux. Il y trouva le même accueil empressé qu'à Londres. Il écrivait le 26 octobre que son voyage dans les Pays-Bas n'était pas moins heureux que celui d'Angleterre; les Etats généraux avaient décidé, le 24 octobre, de répondre favorablement à ses sollicitations, et de tout faire pour venir en aide « aux galériens et aux protestants qui sont en France dans un si misérable état. »

Les Hollandais étaient alors sous l'impression des grands succès militaires de l'année. La France avait subi une terrible défaite à Oudenarde en juillet, et l'on attendait la prise imminente de Lille. L'espoir d'une paix prochaine semblait tout près de sa réalisation. On commençait à respirer et à porter les regards au delà de ces interminables champs de bataille de Flandre et des bords du Rhin. Les réfugiés songeaient déjà au retour dans le beau pays de France. Un souffle d'espoir passait sur eux et les poussait à l'action. Dans une lettre du 26 octobre, Rochegude raconte aux Zuricois que des officiers français réfugiés à la Haye étaient venus lui offrir leurs services pour la guerre du Toggenbourg<sup>2</sup>. « Je sais bien, ajoute-t-il, que VV. EE. sauront bien réduire à la raison ces gens-là sans un secours étranger; cependant... » Le colonel Reynaud se tenait prêt à partir avec trente ou quarante officiers. Quant à lui, Rochegude, il se préparait à rentrer en Suisse. Ce même jour, il recevait la lettre

<sup>1</sup> Cette lettre était accompagnée de la copie de celle que la reine avait écrite au roi de Suède.

<sup>2</sup> Il s'agit des dissensions qui préparaient alors la seconde guerre de Vilmergen.

de remerciements des Cantons évangéliques. Il ne renvoya pas au lendemain pour en accuser réception. Deux jours après, nouvelle lettre avec le manifeste des Etats généraux et une gazette de la Haye qui narrait la capitulation de Lille.

Rochegude était, paraît-il, d'une incroyable activité, plein de zèle, ne s'épargnant pas, toujours alerte, prêt à parler, à écrire, à courir. A la fin de novembre nous le trouvons à Cassel, où le landgrave se fit attendre plusieurs semaines. Mais notre marquis ne perdait pas son temps. Il profitait de ces loisirs forcés pour écrire à tous ses protecteurs et amis, continuant par la correspondance ses fonctions de chargé d'affaires des réfugiés. Ainsi, il reçut à Cassel une lettre de l'Eglise française de Brunswick, qui priait de demander pour elle au Landgrave l'autorisation de faire une collecte en faveur du « ministère <sup>1</sup>. » Il suivait d'ailleurs avec intérêt la marche des affaires politiques, d'où dépendait la réalisation de ses plans.

« On apprend, écrit-il le 24 novembre, que la cause des dernières défaites de l'armée française est la mésintelligence qui règne entre Vendôme et le duc de Bourgogne. C'est aussi pourquoi Chamillard, ambassadeur de France à Londres, a été appelé à Versailles. » Chose curieuse ! cette lettre ne dit pas un mot de la politique anglaise, ni de la chute de Marlborough, qui pourtant devait causer aux protestants français la plus cruelle déception.

Après avoir attendu longtemps en vain, Rochegude put partir pour la Suisse. Il arriva à Zurich à la fin de décembre 1708. Il se mit tout de suite à l'œuvre pour rendre compte de sa mission. Il écrivit de tout son voyage une relation détaillée, qu'il lut aux membres du gouvernement dans le courant de janvier. Mais il n'avait pas mis dans ce récit tout ce qu'il avait à dire. Il pria Leurs Seigneuries de nommer une commission spéciale, à laquelle il ferait les communications toutes secrètes dont il avait été chargé par plusieurs princes et hommes d'Etat. Cette conférence intime eut lieu le 23 janvier.

A ce moment, on croyait encore la paix très prochaine, « à

<sup>1</sup> Voir p. 65 la note 1.

la porte, » disait Rochegude. Tout le monde pensait que les alliés avaient intérêt à s'unir fortement pour obtenir de Louis XIV la réparation de leurs justes griefs. Aussi, malgré la louable discrétion de Rochegude et le silence des manaux sur la séance secrète, on peut deviner à peu près ce que la reine d'Angleterre et ses ministres tentaient de suggérer aux Cantons évangéliques. On aurait voulu probablement que les Suisses fissent cause commune avec la Grande alliance et sortissent ainsi de leur neutralité. Rochegude devait, je suppose, exprimer cette idée aux magistrats zuricois et les entraîner en leur ouvrant la perspective d'avantages qu'en qualité d'alliée la Suisse tirerait du traité de paix, soit pour le règlement des questions de frontières, soit pour la liquidation des procès pendants. Au dehors, cependant, on ne soupçonnait pas qu'il y eut rien de bien important dans les secrets de Rochegude. Une pièce contemporaine, du 23 janvier <sup>1</sup>, affirme que tout ce que Rochegude avait à dire n'avait pas grande valeur; que Charles XII l'avait chargé seulement de dire qu'avant la paix générale, il ne pouvait agir aussi efficacement qu'il le voudrait en faveur des galériens et des réformés de France, et que la cour d'Angleterre se voyait empêchée de donner suite au projet d'échange des prisonniers, à cause de l'irritation du Parlement et du peuple contre les Jacobites <sup>2</sup>. » Cette interprétation non officielle des secrets de Rochegude ne nous paraît pas probante; elle a ceci d'intéressant, cependant, qu'elle trahit chez quelques personnes une sorte de scepticisme à l'endroit du marquis et de son importance, scepticisme que nous retrouverons ailleurs que sur les bords de la Limmat.

Rochegude passa à Zurich environ cinq mois, pendant lesquels il reçut toute sorte de témoignages de considération et des preuves réjouissantes que sa mission n'avait pas été infructueuse.

Le marquis Du Quesne lui écrivait de Genève, le 25 janvier :

<sup>1</sup> Archives d'Etat de Zurich. Rel. u. Schulsachen, 1699-1733.

<sup>2</sup> On a vu plus haut, p. 67, qu'il s'agissait d'obtenir la libération des galériens protestants par l'élargissement et le renvoi en France de lord Griffin et des Jacobites impliqués dans le procès du « Salisbury. »

« L'Envoyé de Suède à la cour de France a reçu un second ordre de redoubler ses instances en faveur de nos frères sur les galères. C'est l'effet qu'a produit la lettre de la Reyne à Sa Majesté suédoise. » L'Electrice de Hanovre, sa fidèle protectrice, l'assure qu'elle est pleine d'admiration pour le zèle qu'il ne cessait de déployer. Le comte de Wurtemberg lui disait de la part du roi de Prusse : « Dieu ne peut que bénir votre négociation, comme une affaire si pieuse. » Milord Galloway, alors à Lisbonne, lui écrit aussi dans les termes d'une vive amitié; il en est de même de Nultejus, ministre du Landgrave de Hesse-Cassel; de Monsieur de l'Ermitage enfin, qui lui parle des excellentes dispositions de la reine Anne en faveur des galériens.

A Zurich même, Rochegude était fort entouré. C'était un personnage, auquel la République estimait avoir des obligations. Le Conseil lui prouva sa reconnaissance par un don de deux cents écus et par les offres les plus obligeantes. « Je reçois, dit-il dans sa réponse, ces marques de bienveillance comme une approbation que Vos Excellences donnent à mes négociations. » Un don de même importance lui fut aussi fait le 25 février par Leurs Excellences de Berne, avec des remerciements pour la « Relation » qu'il leur avait envoyée, et l'expression de leur admiration pour son zèle et ses efforts.

Ce fut là le dernier témoignage de bienveillance qu'il reçut des Bernois. Peut-être eut-il le tort de ne pas aller à Berne et de ne communiquer qu'aux Zuricois les secrets politiques dont il était porteur.

(A suivre.)

---